

Les éléments indiqués en italique ne font pas partie du système Capatect.

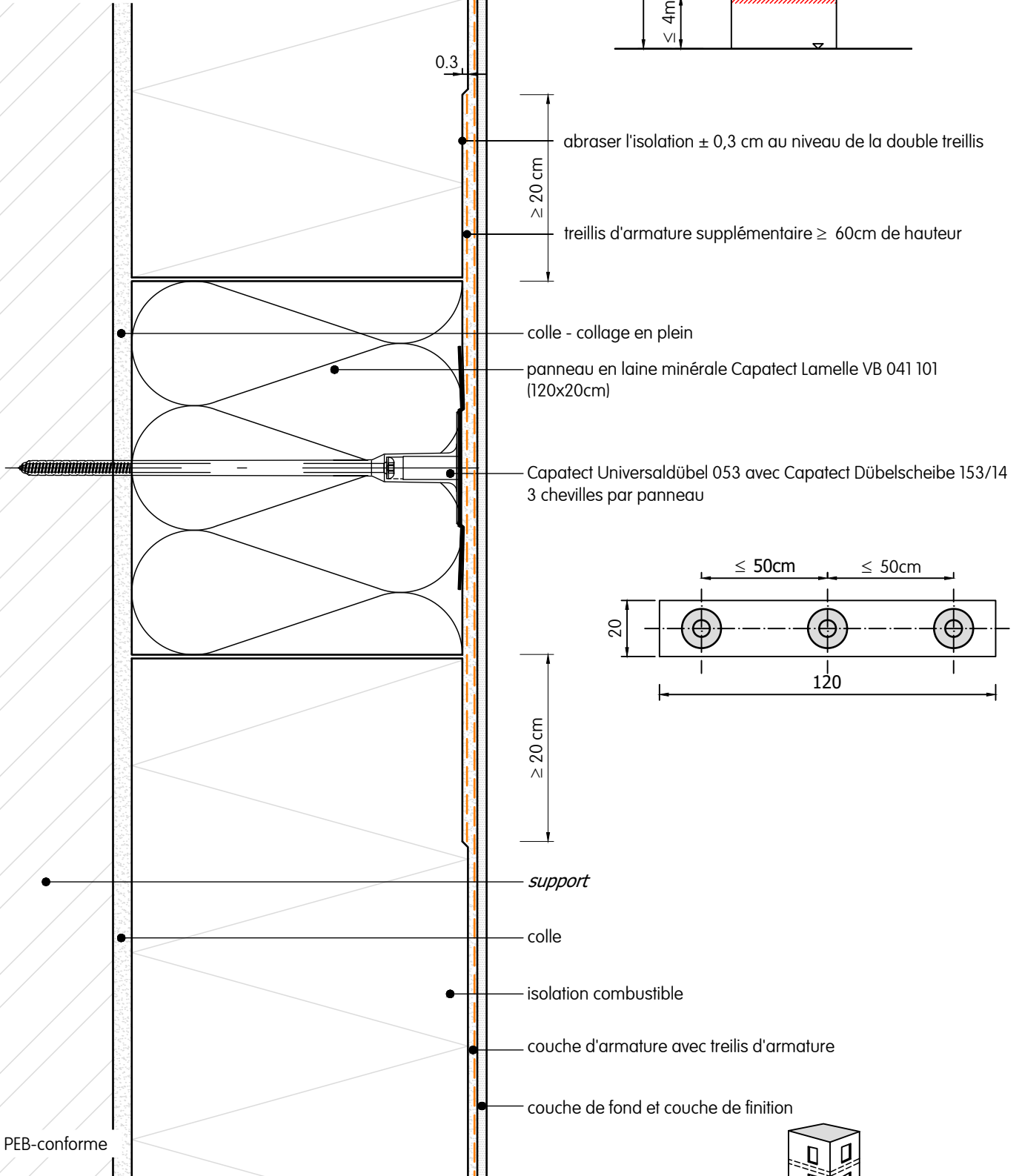
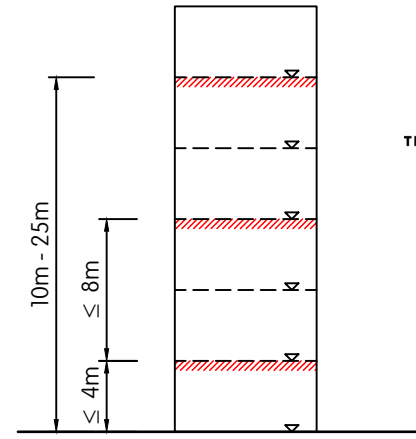


CAPAROL
THE POWER OF SURFACE.

La première barrière doit être placée au niveau du plancher entre le rez-de-chaussée et le premier étage, la distance ne peut pas dépasser 4m. Si cette distance est plus grande, une barrière doit être placée tous les 4m.

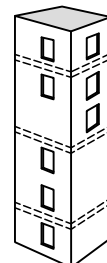
Ensuite une barrière au niveau de la dalle de plancher entre le deuxième et le troisième étage. La distance ne peut pas dépasser 8m.

Ensuite tous les deux niveaux de construction.



Noeud PEB-conforme

Sécurité contre l'incendie | bâtiments moyens | bandeau en laine minérale | coupe verticale



Détail J001 fr
10/2025

Ce dessin représente un détail de principe. Dans tous les cas, le détail doit faire l'objet d'une analyse qui se rapporte à chaque projet par l'applicateur, le client ou l'architecte. Il ne remplace en aucun cas les plans de détail et de montage requis. Toutes les dimensions doivent être contrôlées et déterminées sur place.

www.caparol.be